



**Compte rendu du CEVU en tant que Commission Formation et Vie Universitaire**

**25 avril 2014**

**Présents ou représentés :**

**Collège A :** M. Karine Duvignau (procuration à Anne Rohr jusqu'à 10h 20), Jacques Lajarrige (procuration à Anne Rohr jusqu'à 10h 20), M. Philippe Birgy, Mme Christine Mias (procuration à Philippe Birgy), M. Éric Foulon.

**Collège B :** M. Patrice Bouyssières, M. Christian Valade (procuration à Philippe Birgy), Mme Anne Rohr (jusqu'à 10h 20), M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa (procuration à Sébastien Rayssac), M. Enrique Fraga (procuration à Sandra Cassagnaud).

**Collège IATOS :** Mme Sandra Cassagnaud, Mme Françoise Duprat (procuration à Sébastien Rayssac), Mme Sophie Gosselin (jusqu'à 10h 45).

**Collège Étudiants :** Mme Margot Petit-Breuilh, M. Clément Daney (jusqu'à 10h 40, procuration à Margot Petit-Breuilh), Mme Alexandra Neira (procuration à Margot Petit-Breuilh), Mme Marion Pressé, Mme Guenaelle Chaambany (procuration à Marion Pressé), Mme Thalia Denape, M. Léo Humbert, Mme Agnès Wuyam de Gracia, M. Mats Felipe Lucia Bayer, Mme Élodie Cahuzac, Mme Mélissa Mansincal, M. Hugues Raynaud, M. Guillaume Frémont.

**Collège des personnalités extérieures :** Mme Laurence Guzman représentant Mme Juliette Aïre, Mme Élodie Tesson (procuration à procuration à Sandra Cassagnaud), M. Jean-Pierre Margaix (procuration à Patrice Bouyssières), M. Michel Montagne (procuration à Patrice Bouyssières).

**Invités :** M. Christian Mange, M. Thierry Hénocq, Madame Dominique Auvergne, Mme Nathalie Valière, M. Laurent Matuszewski, Mme Anne Hébraud, Mme Ingrid Charles, Mme Chantal Dallet, Mme Nathalie Lefèvre.

**Excusée :** Mme Myriam de Léonardis, Mme Hélène-Ricaud-Droisy, Mme Anne-Claire Rattat.

**Attachée de direction :** Mme Valérie Sanchou. Excusée.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie Estrade.



La séance débute à 8h 50, le quorum étant atteint.

En raison de contrainte de surveillance d'examens, Anne Rohr demande que les points nécessitant un vote puissent être examinés avant 10h 15.

## 1. Validation du compte rendu de la CFVU du 4 avril 2014

La CFVU approuve à l'unanimité le compte rendu de la CFVU du 4 avril 2014.

Votants : 29  
Pour : 29

## 2. Désignations

- **Désignation d'étudiants élus délégués dans les Services : DIVE, Scolarité Centrale, DOSI, Formation Continue, SED, OVE, DTICE, SCD, SIMPPS, CIAM, SUAPS**

La proposition d'une représentation étudiante dans les Services a été formulée lors des réunions mensuelles entre le Vice-président CFVU et les responsables administratifs des Services. L'avis des étudiants est sollicité en particulier pour réfléchir à certaines orientations à prendre. Plusieurs étudiants peuvent candidater dans un même Service.

Anne Hébraud précise que les statuts du SUAPS prévoient 6 étudiants. Le Conseil du SUAPS se réunit une fois par an, la prochaine réunion ayant lieu le 19 mai. Les étudiants sont donc invités à prendre part aux décisions de ce Conseil. Plus de 10 000 étudiants sont inscrits au SUAPS.

Sont candidats :

DIVE : Guillaume Frémont (APIEM) - Mats Felipe Lucia Bayer (Syndicat Solidaires étudiant-e-s)

Scolarité Centrale : Mélissa Mansincal (APIEM)

DOSI : Guenaelle Chaambany (UNEF) – Élodie Cahuzac (APIEM)

Formation Continue : Marion Pressé (UNEF) – Élodie Cahuzac (APIEM)

SED : Guillaume Frémont (APIEM) – Marion Pressé (UNEF)

OVE : Élodie Cahuzac (APIEM) – Clément Daney (UNEF)

DTICE : Margot Petit-Breuilh (UNEF) – Élodie Cahuzac (APIEM)



SCD : Mélissa Mansincal (APIEM)

SIMPPS : Guillaume Frémont (APIEM) – Marion Pressé (UNEF)

CIAM : Guillaume Frémont (APIEM) – Thalia Denape (UNEF)

SUAPS : Guillaume Frémont (APIEM) – Clément Daney (UNEF) – Margot Petit-Breuilh (UNEF) – Hugues Raynaud (APIEM)

La CFVU approuve à l'unanimité les candidatures citées ci-dessus.

Votants : 29

Pour : **29**

➤ **Désignation de deux étudiants dans les groupes IDEX « Innovation en Licence » et « Pluridisciplinarité en Master »**

Patrice Bouyssières précise que notre COMUE (ex-PRES) a obtenu pour les universités des fonds pour des initiatives d'excellence dont une part très importante dédiée à la recherche et une part nettement moindre pour la formation et la vie universitaire. Dans ce cadre, 2 appels d'offre ont été lancés : « Innovation en Licence » et « Pluridisciplinarité en Master ». L'UT2J, en central, a hésité à entrer dans le jeu des IDEX. L'UT2J s'est quand même engagée pour ne pas couper la dynamique régionale d'un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et d'universités (membres fondateurs : UT1, UT2, UT3, INP, INSA, ISAE). Nous avons beaucoup discuté sur ce que devait être l'excellence. Nous nous sommes opposés à une excellence qui nous aurait fait entrer en concurrence avec les universités d'autres régions ou d'autres pays en institutionnalisant le fait de devoir attirer les meilleurs professeurs et étudiants d'ailleurs. L'idée est d'avoir dans nos universités des conditions excellentes de travail pour faire en sorte que les étudiants puissent faire d'excellentes études. L'excellence doit être partagée par tous. Nous avons travaillé en particulier avec le Président d'UT3 pour mettre en place des structures porteuses de cet état d'esprit. Les 2 groupes de travail cités plus haut sont destinés à donner des indicateurs pour encourager les innovations en matière d'enseignement et d'aide à l'apprentissage en Licence, et plus de pluridisciplinarité en Master (mettre en place des parcours au-delà de l'existant). Ainsi UT2J candidate sur avec les projets : « Structuration des mondes sociaux » ; ISMAG (Maths-informatique) ; Espagnol en Licence et en Master ; la Psychologie-(recherche), Gestion des ressources humaines de la fonction publique (Eco-gestion), création d'un master PsyPhiEcopolis (psychanalyse, philo), Organisation d'un colloque de recherche junior (éco-gestion),



Licence Espagnol-parcours Jeunes Talents (Espagnol), création de ressources numériques au service du lien Formation-Recherche en licence de Psychologie (Psycho). Les IDEX se proposent de subventionner les heures d'ingénierie de la formation et le matériel pour un an, aux universités de subventionner les heures de cours pour faire perdurer les formations.

Sont candidats en tant qu'étudiants élus CFVU UT2J pour participer à ces deux groupes de travail COMUE rattachés au département Formation Vie Etudiante (dirigé par Christelle Farenc):

« Innovation en Licence » : Mats Felipe Lucia Bayer (Syndicat Solidaires étudiant-e-s) – Alexandra Neira (UNEF) – Margot Petit-Breuilh (UNEF) – Élodie Cahuzac (APIEM)

« Pluridisciplinarité en Master » : Agnès Wuyam de Gracia (Syndicat Solidaires étudiant-e-s) – Alexandra Neira (UNEF) – Margot Petit-Breuilh (UNEF) – Hugues Raynaud (APIEM)

Les candidats exposent tour à tour leurs motivations.

Hugues Raynaud est étudiant en L3 d'histoire et souhaite poursuivre en M1 d'histoire moderne. La pluridisciplinarité est essentielle à ses yeux. Il cite en exemple l'histoire et la géographie.

Agnès Wuyam de Gracia est étudiante en M1 Sciences de l'éducation. Elle pense que nous sommes tous concernés par les changements actuels au sein des universités françaises. Il est important qu'il y ait un avis étudiant dans les groupes de travail qui préparent notre avenir à tous.

Margot Petit-Breuilh est étudiante en M1 d'histoire. Elle s'exprime aussi au nom d'Alexandra Neira qui lui a donné procuration. L'excellence ne doit pas être un mot utilisé de façon péjorative mais l'excellence ne doit pas vouloir dire « sélection », « moins de moyens ». L'UNEF est présente dans tous les groupes de travail sur l>IDEX et faire partie de ces groupes pour l'UT2J est l'occasion de créer un lien avec les autres universités, de faire remonter les informations et de faire en sorte que l'UT2J ne soit pas lésée par rapport aux autres universités.



Élodie Cahuzac est étudiante en L2 de psychologie. Elle dit avoir eu la chance de participer aux Journées d'intégration et de faire partie de nombreuses associations, ce qui lui a permis de rencontrer un très grand nombre d'étudiants et d'être à leur écoute.

Compte tenu du caractère limitatif de la représentation étudiante dans les groupes IDEX, il est proposé un vote à bulletins secrets pour désigner 2 titulaires et 2 suppléants dans chaque groupe. Cette proposition sera transmise à Christelle Farenc, directrice du département Formation Vie Étudiante de la COMUE.

La CFVU désigne Mats Felipe Lucia Bayer (Syndicat Solidaires étudiant-e-s) et Élodie Cahuzac (APIEM) titulaires du groupe IDEX « Innovation en Licence ». Alexandra Neira (UNEF) et Margot Petit-Breuilh (UNEF) sont suppléantes.

Votants : 29

Mats Felipe Lucia Bayer : **15** et Élodie Cahuzac : **16**

Alexandra Neira : **12** et Margot Petit-Breuilh : **13**

La CFVU désigne Agnès Wuyam de Gracia (Syndicat Solidaires étudiant-e-s) et Hugues Raynaud (APIEM) titulaires du groupe IDEX « Pluridisciplinarité en Master ». Alexandra Neira (UNEF) et Margot Petit-Breuilh (UNEF) sont suppléantes.

Votants : 29

Agnès Wuyam de Gracia : **19** et Hugues Raynaud : **17**

Alexandra Neira : **12** et Margot Petit-Breuilh : **10**

Agnès Wuyam de Gracia et Alexandra Neira : **3**

Margot Petit-Breuilh et Hugues Raynaud : **1**

### 3. Vie Universitaire et Culture (VUC)

#### ➤ Mise à jour des critères en matière de droits d'inscription

Présentation Nathalie Lefèvre.



### ✓ **Actualisation des décisions d'annulation d'inscription administrative**

Il s'agit de faire évoluer le document antérieur vers une simplification en fonction d'une date butoir relative à la demande d'annulation d'inscription, ce afin de se rapprocher d'une mise en conformité avec la loi et de permettre un remboursement jusqu'au début des cours. La date butoir du 17 octobre 2014 a également été choisie en regard avec la date de modification d'inscription en octobre. Cela dit, nous sommes toujours « hors la loi ».

Laurent Matuszewski rappelle que la rentrée universitaire 2014-2015 sera décalée d'une semaine au 29 septembre en raison du déménagement de l'UFR de Psychologie et des Services centraux. Il y aura une suspension des activités pédagogiques de 3 semaines en février et une seule semaine à Pâques au lieu de 2 du fait du déménagement de 3 UFR en 2015. Toutes formations sont concernées par le décalage de la rentrée mais des aménagements sont prévus pour les M2, les préparations d'Agrégation notamment.

Mats Felipe Lucia Bayer pense que la modification de la loi n'est pas adaptée à la réalité de notre université. Il cite les étudiants qui travaillent et ont du mal à organiser leur inscription. Il faut faire attention à prendre en compte les implications sociales.

Christian Mange rappelle que les demandes sont instruites par le VP CFVU, la date limite fixée ne tombe pas comme un couperet. Nous gardons une certaine souplesse.

Nathalie Lefèvre précise que la simplification de la procédure va jusqu'à supprimer la liste des motifs en regard desquels l'étudiant devait justifier sa demande de remboursement. Elle propose de reculer la date butoir de demande d'annulation d'inscription au 31 octobre 2014. En réponse à Guillaume Frémont sur l'information relative au recours en cas de refus de remboursement, Nathalie Lefèvre informe que les formulaires sont téléchargeables et remplissables en ligne. De plus, les services administratifs restent ouverts durant la suspension des activités pédagogiques à la Toussaint. Ainsi que le souhaite Agnès Wuyam de Gracia, un bilan sur le nombre d'annulations prononcées cette année sera produit en décembre 2014.



La CFVU approuve à l'unanimité l'actualisation des décisions d'annulation d'inscription administrative avec la date butoir au 31 octobre 2014 afin de permettre aux étudiants d'accomplir leurs démarches administratives et pédagogiques à la rentrée universitaire. Deux exceptions en cas de rejet du remboursement : 1) la décision du Président ; 2) la Maison de la Recherche et le Service des étudiants étrangers de la DIVE.

Votants : 29

Pour : 29

✓ **Actualisation des décisions d'exonération des droits d'inscription administrative**

Nathalie Lefèvre rappelle en préambule que sont éligibles aux exonérations les diplômes nationaux et les DU conférant le statut étudiant. Il s'agit ici aussi d'une mise en conformité avec la loi puisque certains décrets auxquels étaient rattachées des décisions ont été abolis pour être intégrés dans le Code de l'éducation sous forme d'articles.

Nathalie Lefèvre donne lecture du tableau des décisions assorties de propositions de modifications de l'UT2J.

Décision n°1 : Réfugiés politiques. Le qualificatif « politiques » est supprimé.

Décision n°2 : Enfants de certains militaires blessés ou tués accidentellement en temps de paix. Pas de modification.

Décision n° 3 : Exonération des personnels de l'UT2J (titulaires, contractuels en poste à l'UT2J depuis plus d'un an) ⇒ proposition d'introduction d'une condition de ressources au bénéfice des agents dont l'indice brut de traitement est au plus égal à 544 (1 767,96 € nets hors primes).

Ont été concernés en 2013-2014 36 enseignants, 38 ATER, 50 doctorants type 2, 5 auxiliaires en poste, 13 administratifs. Le montant des exonérations hors enseignants s'élève à 12 400,00 €.

Sandra Cassagnaud fait remarquer que les personnels font des heures supplémentaires sans rétribution, ils suivent des formations, il est donc normal que l'établissement reconnaisse que leur travail est une valeur ajoutée et les exonère des droits d'inscription.



L'ensemble des syndicats étudiants déplore le manque de prise en compte des conditions sociales réelles des personnels concernés. Il dénonce l'effet de seuil. La norme doit être la même pour tous.

Vote :

La CFVU approuve-t-elle la mise en place d'une condition de ressources ?

Votants : 29

Abstention : 3

Contre : **26**

La CFVU rejette la condition de ressources.

Décision n°4 : Critères sociaux après avis d'une assistante sociale et une étude des critères pédagogiques. Pas de changement. La décision devient la décision n° 5.

Décision n° 5 : Exonération des demandeurs d'emploi non indemnisé ou bénéficiant d'indemnités inférieures au RSA ⇒ proposition d'une exonération pour les travailleurs privés d'emploi ne percevant pas d'indemnités à ce titre + attestation de Pôle Emploi précisant que l'étudiant n'est pas bénéficiaire d'une indemnité.

Agnès Wuyam de Gracia regrette l'exigence de justificatif. Nombre de demandeurs d'emploi ont une situation sociale déplorable.

Nathalie Lefèvre répond que cette décision est conforme à un article de loi du Code du travail qui stipule qu'on ne peut cumuler le statut étudiant et le statut de demandeur d'emploi indemnisé.

Patrice Bouyssières informe les conseillers que les demandeurs d'emploi peuvent suivre des formations sur un fonds de la formation professionnelle.

Mats Felipe Lucia Bayer fait le constat amer que l'université n'ait pas le choix. Il faudrait se positionner politiquement contre.

Christian Mange fait remarquer que notre discussion porte aussi bien sur la mise en conformité avec la loi que sur des propositions de l'université qui permettent le débat. La modification de la décision n° 3 a été rejetée.

Nathalie Lefèvre rappelle que les étudiants ont toujours la possibilité de demande un recours par le biais d'une assistante sociale.



Chantal Dallet précise que l'étudiant indemnisé par Pôle Emploi peut se voir demander le remboursement de son indemnité chômage.

Les étudiants de Solidaires étudiant-e-s sont par principe contre le dispositif qui exclut les chômeurs indemnisés.

Décision n° 6 : Titulaire du RSA : exclusivement les titulaires du RSA parent ou futur parent isolé. Pas de changement.

Décision n° 7 : Étudiant étranger relevant d'un accord de coopération internationale ratifié par le CA. Pas de changement.

Décision n° 8 : Exonération des boursiers inscrits à plusieurs formations : diplômes nationaux ou DU habilités à recevoir des boursiers nationaux ⇒ proposition pour 2014-2015 bénéficiant de cette mesure **seulement** les boursiers de l'UT2J ; à partir de 2015-2016 les boursiers de l'UT2J en difficulté et souhaitant s'inscrire à plusieurs formations pourront s'adresser aux services sociaux et bénéficier de la mesure n° 5 (exonération sur critères sociaux examinés par le service social).

Les étudiants de l'UT2J ne bénéficient pas de l'extension de l'exonération dans les établissements dans lesquels ils sont inscrits pour une autre formation que leur formation principale. 644 étudiants dont 303 hors UT2J ont fait cette année une double inscription contre 2 050 l'an dernier. Le montant des droits exonérés s'élève à 107 187,00 € dont 38 364,00 € pour les étudiants hors UT2J.

Mats Felipe Lucia Bayer voit dans les modifications apportées par la loi une régression. Pour une université qui prend le nom de Jean Jaurès et qui lutte pour une excellence qui ne soit pas injuste, nous nous retrouvons démunis face à la loi. Nous sommes en contradiction avec une université qui se veut inclusive.

Margot Petit-Breuilh L'UT2J est forte de ses particularités ; il ne faut donc pas s'inspirer des autres universités qui n'agissent pas en faveur des étudiants. Ce n'est pas en réclamant plus d'argent aux étudiants que l'on réglera les problèmes budgétaires. Les étudiants ne sont pas « *la vache à lait* » de l'université. Il faut faire en sorte que les diplômes soient accessibles à tous les étudiants.



Hugues Raynaud pose la question de créer au sein de la COMUE un dispositif d'exonération dans le cadre d'un partenariat.

Christian Mange indique que la COMUE sera elle aussi obligée de respecter la loi. Patrice Bouyssières dit que nous pouvons ne pas appliquer la loi en interne mais cela aura un coût pour notre établissement. Il pense que l'argent de nos impôts devraient servir à financer davantage les universités, voire de faire en sorte que l'université soit gratuite pour tous.

Thalia Denape pense qu'il faut assumer notre souveraineté de conseillers.

Vote :

La CFVU approuve-t-elle la proposition de modification ?

Votants : 26  
Abstention : 7  
Contre : **15**  
Pour : 4

La CFVU rejette la proposition d'exonération des seuls boursiers de l'UT2J inscrits à plusieurs formations.

Décision n° 9 : Exonération des ex-boursiers dont le maintien de bourse vient d'être refusé pour crédits ECTS insuffisants (condition du maintien à bourse : avoir réussi une année sur les 3 de la Licence) ⇒ proposition d'un aménagement car les ex-boursiers ayant un nombre insuffisant d'ECTS et dans la difficulté peuvent bénéficier de la mesure n° 5 (exonération sur critères sociaux examinés par le service social).

132 étudiants sont concernés cette année pour un montant des droits exonérés de 23 744,00 €.

Chantal Dallet pense que le dispositif doit rester dans le cadre des exonérations automatiques. Un ex-boursier bénéficiait automatiquement l'exonération l'année suivante. Désormais, il devra passer par le service social, sachant qu'en début d'année, le délai d'attente d'un rendez-vous peut être d'un mois ou plus.



Guillaume Frémont constate que le dispositif laisse entendre que l'étudiant n'a pas le droit à l'échec. Il faut garder le principe de l'exonération automatique l'année suivante.

Pour Mats Felipe Lucia Bayer, ce dispositif s'aligne sur ce qui a été dénoncé précédemment. On cible une population d'étudiants, puis une autre et, finalement, tout le monde se trouve dans la difficulté.

Vote :

La CFVU approuve-t-elle la proposition d'un aménagement pour les étudiants ex-boursiers dont le maintien à bourse est refusé pour crédits ECTS insuffisants ?

Votants : 26  
Abstention : 3  
Contre : **19**  
Pour : 4

La CFVU s'oppose à un aménagement qui oblige désormais les ex-boursiers à solliciter les services sociaux puisque qu'ils ne bénéficient pas de l'exonération automatique.

Décision n°10 : Candidats VAE. Exonération pour les étudiants inscrits en VAE si la prescription les oblige à s'inscrire à l'année N+1 et uniquement pour l'année N+1 ⇒ proposition d'un rattachement de cette mesure à la gestion et au budget de la Formation continue.

3 candidats VAE cette année pour un montant moyen des droits exonérés de 831,00 €.

Patrice Bouyssières rappelle qu'il existe des fonds pour les salariés, demandeurs d'emploi qui souhaitent se former à l'université. Les exonérations sont examinées au cas par cas par le Service de la Formation Continue qui a un budget équilibré.

Décision n° 11 devient la décision n° 10 : Décision du Président. L'intitulé est ainsi modifié : Après étude du dossier par le Vice-président de la CFVU, décision de l'UT2J.



Décision n°12 : Étudiants doctorants soutenant leur thèse avant le 31 décembre de l'année en cours. Pas de changement. La décision devient la décision n° 9.

- ✓ **Actualisation du calendrier relatif aux demandes d'exonération, remboursement ou annulation d'une inscription administrative**

La CFVU approuve à l'unanimité l'actualisation du calendrier relatif aux demandes d'exonération, remboursement ou annulation d'une inscription administrative avec la date butoir au 31 octobre 2014.

Votants : 26  
Pour : **26**

#### **4. Service de la Formation Continue**

- **Présentation de la politique du Service de la Formation Continue par Jean Azéma**

Ce point est reporté à la prochaine CFVU.



### Questions diverses

Néant

Le Vice-président de la CFVU annonce le calendrier des prochains Conseils Académiques : 23 mai et 13 juin. La prochaine CFVU se réunira le 6 juin et le bureau CFVU le 28 mai.

La séance est close à 11h 15.

Patrice BOUYSSIÈRES

Le Vice-Président du Conseil des Etudes  
et de la Vie Universitaire

Patrice BOUYSSIÈRES